

Conditions générales

Ateliers, cours de musique à Trempo

Grille de tarification

	TARIF 2025-2026							
	6 MOIS À 2 ANS (bébé)	3 À 5 ANS (maternelle)	6 À 10 ANS (primaire)	11 À 14 ANS (collège)	À PARTIR DE 15 ANS (lycée et adultes)	ATELIER ADAPTÉ	CHORALE	CHORALE (personne déjà inscrite à un atelier)
QF < 900€	285 €	285 €	246 €	285 €	411 €	285 €	195 €	120 €
QF 901€ < > 1500€	330 €	330 €	285 €	330 €	477 €	330 €	225 €	135 €
QF 1501€ < > 2000€	372 €	372 €	315 €	372 €	531 €	372 €	255 €	156 €
QF > 2001€	390 €	390 €	336 €	390 €	555 €	390 €	267 €	165 €

Vous trouverez des informations sur le calcul de votre quotient familial [sur cette page](#).

Un justificatif vous sera demandé lors de l'inscription :

- copie de votre attestation de quotient familial [téléchargeable sur le site de la CAF](#),
- ou à défaut, la copie de votre dernier avis d'imposition.

En l'absence de ces documents, **le tarif le plus élevé sera appliqué.**

Règlement

Vous pouvez régler votre inscription:

- par carte bancaire en une fois : utilisez le lien de paiement sécurisé qui vous aura été communiqué par email
- par carte bancaire en 3 fois : utilisez le lien de paiement sécurisé qui vous aura été communiqué par email (**1^{er} échéance au jour du règlement, puis le 1^{er} novembre et le 1^{er} décembre**)
- par espèces en une fois : contactez David Frabolot (david@trempo.com)
- par chèques vacances : contactez David Frabolot (david@trempo.com)
- par Pass Culture : contactez David Frabolot (david@trempo.com)
- par l'aide "Carte Blanche" de la Ville de Nantes : contactez David Frabolot (david@trempo.com)

Dans le cas d'inscription multiples au sein d'une même famille, **merci d'effectuer un règlement pour chaque personne inscrite.**

Étant donné le nombre de demandes, nous ne pouvons prendre en considération les inscriptions non accompagnées du ou des règlement(s) de l'inscription.

Conditions générales d'inscription

Annulation et désistement

En cas d'interruption de votre participation en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué. Toute pré-inscription non validée par un règlement ne sera pas prise en compte. Après deux prélèvements ou chèques non honorés, le·la payeur·se devra régulariser la situation en espèces auprès de Trempo.

Cadre de responsabilité de Trempo

En tant que représentant·e légal·e, vous reconnaissez confier la responsabilité de la personne mineure à l'association Trempo à compter de l'heure précise de début et jusqu'à l'heure précise de fin de l'atelier, telle que mentionnée dans la présente fiche d'inscription. Vous vous engagez à respecter les horaires de présence aux ateliers et à prévenir l'équipe des musicien·es-intervenant·es en cas de retard ou d'absence.

Matériel

Le·la représentant·e légal·e reconnaît être responsable en cas de dégradations commises du fait de la personne mineure, sur les instruments mis à disposition par l'association Trempo.

Assurance

Le·la responsable légal·e atteste être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour les activités extra scolaires.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.